

19 AVR. 2022



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 25  
- procurations : 6  
- absents excusés : 2  
- ayant pris part au vote : 31

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et deux et le 13 avril à 18 heures 35, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 avril 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, M. BAUMLIN, MME GREGOIRE, MME GUEDES, , MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, , MME TOULZE, M. COMBE, M. DOMENEGUETTY, , MME PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. ROFE (POUVOIR A M. ROUX), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CELERIER (POUVOIR A MME. BEC), MME JARRIGE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A MME. QUONIAM-DOUREL), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS).

**Etaient absents excusés** : M. BAMIERE, M.CADIEU.

MME. SIMON-LABRIC est élue secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION n°2022/27

#### **Objet : Création de la commission participative Urbanisme.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création de la Commission Participative Urbanisme.

L'objet de cette commission est de proposer des temps de réflexions et de concertations réguliers sur la politique générale de la ville en termes d'Urbanisme.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la composition suivante : 16 citoyens tirés au sort. En cas de désistement, il sera procédé à un nouveau tirage au sort.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De se prononcer favorablement sur la création de cette commission dans les conditions évoquées ci-dessus.

#### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le 19 AVR. 2022



ID : 031-213105612-20220419-D\_2022\_27-DE

Décide :

A L'Unanimité,

- De se prononcer favorablement sur la création de cette commission dans les conditions évoquées ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRE

- Transmis le 19 AVR. 2022  
- Affiché le 19 AVR. 2022



Pour le Maire  
et par délégation  
L'Adjoint au Maire